

## Le règlement

La randonnée peut-être effectuée :

- dans les 2 sens, en solitaire ou en groupe sans limitation du nombre de participants - A bicyclette, à tandem ou sur tout autre engin pourvu qu'il soit mû par la force musculaire humaine.
- selon 3 formules de déroulement au choix :

**Grand randonneur**, en 12 jours maximum (288 heures - 200 km journaliers) ;

**Randonneur**, en 16 jours maximum (384 heures - 150 km journaliers)

**Touriste**, sans délai dans le souci d'en permettre la réalisation par des cyclistes contemplatifs, voire par des groupes familiaux ;

- par tout cycliste français ou étranger, licencié ou non, régulièrement assuré pour la pratique de la bicyclette. Cette randonnée étant purement cyclo-touristique, les participants devront respecter les Codes de la Route français et italiens et les règles de sécurité en général. Les participants sont assurés au minimum en responsabilité civile par les organisateurs.

Les participants mineurs devront obligatoirement être accompagnés par un parent, tuteur légal ou éducateur qualifié. Pour l'Italie prévoir une autorisation de sortie du territoire.

Le port du casque est vivement recommandé.

**Important : cette randonnée ayant été inspirée par les mythiques "Diagonales de France", les véhicules accompagnateurs et à-fortiori suiveurs ne sont pas autorisés : tout participant ou groupe de participants en infraction avec ce principe se verra refuser l'homologation. L'autonomie est donc la règle.**

Faire parvenir au moins un mois avant la date de départ prévue à :

**Daniel Janan, 5 rue de Baloux  
01290 Pont de Veyle - France**

la demande d'engagement ci-jointe, deux photos d'identité format environ 4 x 4 cm, et le montant correspondant. En cas d'impossibilité de prendre le départ à la date prévue, l'engagement reste valable jusqu'à la fin de l'année suivante incluse.

Le montant de l'engagement, destiné à couvrir les frais de l'organisateur, est fixé par personne à :

**10 € pour les licenciés à la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT)** dans ce cas joindre une photocopie de la

licence de l'année en cours ;

**15 € pour les autres participants** (non licenciés, autres Fédérations) ; à régler par chèque à l'ordre de : Union des Audax Français - Paris. En retour, l'organisateur fera parvenir au participant : 1 carnet de route - 1 plaque de cadre - 4 cartes postales - 1 livre de route détaillé (variante comprise) - les extraits de plans supplémentaires utiles à traverser la banlieue parisienne en sécurité.

Les contrôles sont obligatoires sur la carte de route soit par apposition d'un tampon humide portant le nom de la localité concernée soit au choix par photo du participant et ou de sa machine devant le panneau de localité. En cas d'impossibilité, on pourra aussi expédier une carte postale au responsable de l'homologation (adresse ci-dessus).

Départ et arrivée font en outre l'objet du postage obligatoire d'une carte spécifique.

**Seuls les points de contrôles sont obligatoires : le ou les participants ont donc toute latitude pour emprunter des variantes.**

Des contrôles secrets pourront être effectués sur le parcours par l'organisateur.

L'attention des participants est attirée sur la praticabilité des routes de montagnes : si le col du Mont-Cenis (2.081 m) "sommet de votre randonnée, est en principe dégagé du 15 juin au 15 septembre, il peut parfois être ouvert plus tôt, mais être aussi momentanément fermé en plein été. Il nous paraît utile également de rappeler la nécessité de disposer de tous petits développements de montagne.

La randonnée achevée, le participant adressera rapidement au responsable sa carte de route pour homologation.

Nous souhaitons aussi que vous aillez la gentillesse de rédiger un récit court et concis de votre randonnée (Fichier et photos numériques bienvenues) pour publication dans la revue des Audax. Les photos "papier" seront rendues. Un exemplaire de la Revue des Audax concernée vous sera adressé gratuitement.

Des trophées souvenir personnalisés facultatifs, pour chaque randonnée, et pour ceux des randonneurs qui auront bouclé le cycle des quatre parcours de l'UAF sans limite de temps, pourront être obtenus : coûts à faire préciser au moment de l'homologation.

Participer à cette randonnée implique l'acceptation du présent règlement.



UCTI - UECT  
Ligue  
Ile-de-France de  
Cyclotourisme  
Codep 75



## Randonnée permanente Calais-Paris Col du Mont-Cenis Brindisi

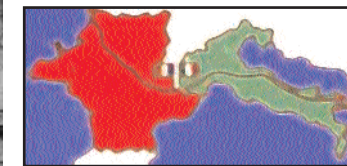
**"La route du courrier des Indes"  
"Souvenir Jean Rey" (1890 - 1962)  
Première création en 1956**

**2.250 km - 6.850 mètres d'élévation  
6 parcs naturels nationaux et régionaux  
français et italiens - 8 BCN / BPF - 3 cols  
Label national n° 243**

Jean Rey



*Une organisation de  
l'Union des Audax  
Français (U.A.F.)  
sur une idée  
de Jean Rey*



*Nouvel itinéraire  
revu par  
Daniel Janan  
avec la  
collaboration  
de Bruno Frilley*

## "La Malle des Indes"

Depuis la création de leur empire colonial, les Anglais ont eu besoin d'acheminer des voyageurs et le courrier entre l'Angleterre et les Indes. Ce service était assuré uniquement par bateau jusqu'au milieu du 19ème siècle.

En 1838 (règne de Louis-Philippe - Monarchie de juillet), la France et l'Angleterre signent une convention qui confie le transport des dépêches entre Calais et Marseille à l'Office des Postes français. Le courrier est transporté dans des malles ou des conteneurs métalliques, inviolables. C'est la naissance de la "Malle des Indes", qui relie Londres à Calcutta par Le Cap. Le transit en France s'effectue alors par une "Malle-Poste" routière et le trajet Calais - Marseille dure plus de 100 heures. Au fur et à mesure du développement des lignes de chemin de fer, c'est évidemment par train que la malle va être acheminée.

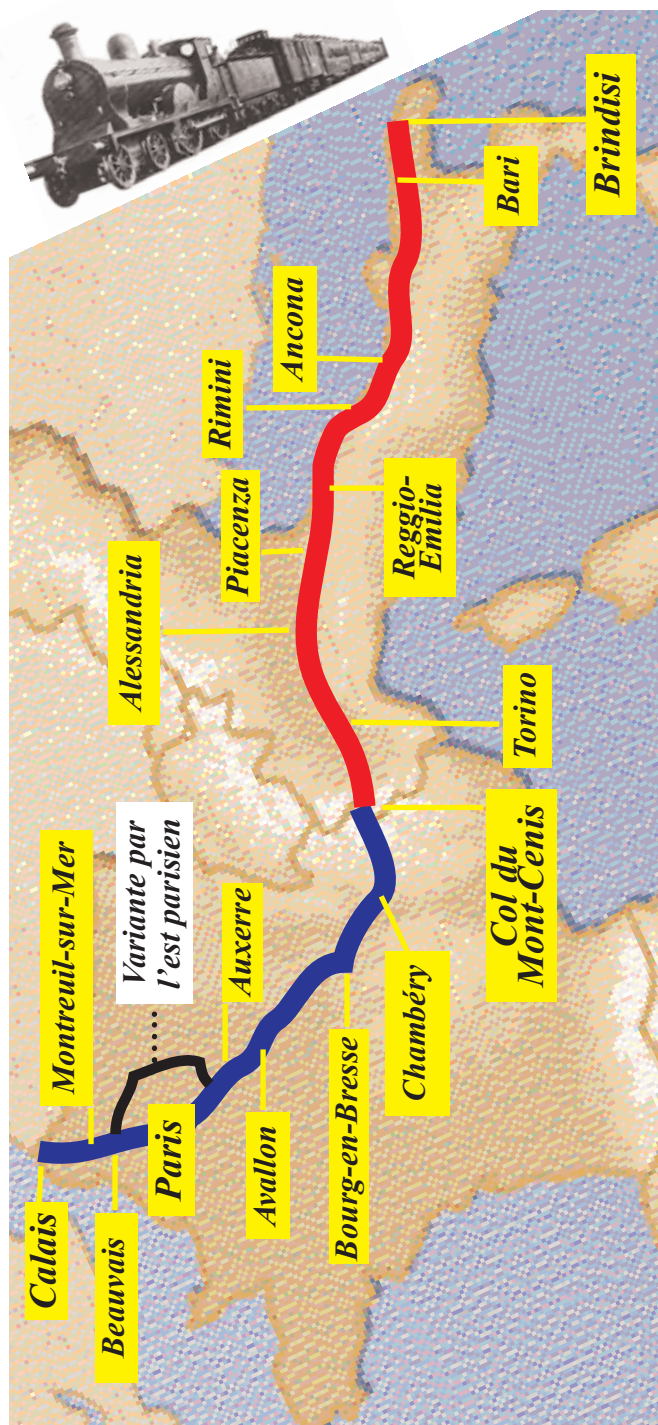
En 1848 est créé le train spécial "Malle des Indes". Les premières voitures postales spéciales "Malle des Indes" entrent en service en 1856. Ce sont des véhicules de 6,80 m à 3 essieux (châssis P.L.M.) avec guérite serre-frein. Elles comportent un compartiment pour le convoyeur anglais.

D'autres wagons sans compartiment de convoyeur s'ajouteront au parc en service qui passera de 5 voitures en 1865 à 18 en 1881. La Malle des Indes rejoint alors Calais à Brindisi par le Réseau du Nord, la Petite Ceinture de Paris puis le réseau P.L.M. (Paris-Lyon-Marseille - la SNCF n'existe pas encore !). A partir de 1880, une seconde génération de voitures Malle des Indes de 14 mètres à 3 essieux avec guérite serre-frein est construite (photo)... Ces voitures comportent un compartiment postal, un compartiment pour le courrier diplomatique et un "coupé" pour le convoyeur anglais de la valise diplomatique. En 1931, de nouvelles voitures plus conformes aux normes de l'époque seront encore construites.

Le service de la Malle des Indes sera évidemment supprimé avec la seconde guerre mondiale, mais pas l'itinéraire ferroviaire puisque qu'un train portant le même nom continue de relier Calais à Brindisi de nos jours.

Pour la petite histoire, signalons que cette "Malle des Indes" a donné son nom à un établissement hôtelier situé près de la gare de Pierrefitte-Stains dans la banlieue nord de Paris, sur l'itinéraire de la malle-poste, puis du célèbre train. L'enseigne existe encore de nos jours.

Daniel JANAN



## Bulletin d'engagement

(1 par personne)

à découper ou à photocopier puis à adresser rempli et accompagné du montant de l'engagement à :

**Daniel Janan, 5 rue de Baloux - 01290 Pont de Veyle (France)**

M. :

Nom : Prénom(s) :

Sexe : Année de naissance(1) :

(pour les - de 18 ans joindre une autorisation parentale)

Nationalité :

Club (le cas échéant) :

Fédération (le cas échéant) :

Licencié FFCT n° : ..... (le cas échéant et joindre une copie de la licence FFCT de l'année en cours)

Joindre 2 photos d'identité format environ 4 x 4

Demeurant : n° .....rue.....

Code postal ..... Localité.....

Pays :

Tél :

E-mail :

Souhaite participer à la randonnée permanente UAF

**Calais - Paris - Col du Mont-Cenis - Brindisi**

Formule retenue : délai 12 jours   délai 16 jours   sans délai  
(entourer la formule retenue)

Date de départ prévue : .....

De (Calais ou Brindisi) : .....

(1) entourer la mention utile

Je déclare avoir pris connaissance du règlement, l'accepter dans son entier, et je règle mon inscription par un chèque joint de..... (montant) à l'ordre de :

**Union des Audax français / Paris.**

Fait à ..... Le .....

Signature

(1) information à finalité uniquement statistique